

LA GESTION DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE DANS LES RELATIONS AVEC LES FORMATEURS ET ENSEIGNANTS (salariés et prestataires)

Public :

- . Responsables pédagogiques et de l'ingénierie pédagogique,
- . Personnes chargées d'établir les contrats de travail et de valider les contrats de collaboration avec les intervenants indépendants

Niveau de connaissances préalable requis :

- . Connaître le système de conception des productions pédagogiques (qui, fait quoi ? / diffusion) et les contrats liant les intervenants à l'établissement ou l'organisme.

Objectifs de l'action de formation :

- . Maîtriser les exigences légales et réglementaires inhérentes au droit de la propriété intellectuelle

Nom et qualité du Formateur :

Thelma PROVOST - Avocat inscrit au Barreau de Montpellier, diplômée d'études en droit social, praticienne en droit de la propriété intellectuelle dans le secteur des organismes de formation, des CFA et des établissements d'enseignement privé indépendants

CONTENU DE LA FORMATION

- . Les critères d'identification des productions pédagogiques relevant du droit de la propriété intellectuelle
- . La gestion de la cession des droits patrimoniaux des formateurs et enseignants sur leurs productions pédagogiques originales
- . Les clauses organisant la cession des droits au sein des contrats de travail et des contrats de prestation de services
- . Les aspects financiers dans la cession des droits patrimoniaux en matière de propriété intellectuelle
- . Les spécificités liées à la convention collective de l'enseignement privé indépendant et de la convention collective nationale des organismes de formation
- . Les droits d'enregistrement et de diffusion des vidéos et des podcasts pour l'établissement ou l'organisme
- . La protection des productions originales mises à la disposition par l'établissement ou l'organisme au bénéfice des enseignants et des formateurs

Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre :

L'action de formation se déroulera en visioconférence.

Les apprenants pourront se connecter via l'outil ZOOM et rejoindre le groupe à partir de la convocation qu'ils auront préalablement reçue par courriel comportant les références de la session de formation.

Cette convocation sera accompagnée du support pédagogique.

Modalités de déroulement de l'action de formation :

L'action de formation débutera par une présentation du formateur et de chacun des stagiaires afin de permettre une adaptation optimale du processus pédagogique prévu par le formateur au public présent. Elle se déroulera dans le respect du programme de formation qui aura été préalablement tenu à la disposition ou remis aux stagiaires, et ce, suivant une alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques. Le formateur veillera à ce que chaque stagiaire puisse poser ses questions afin de faciliter le transfert de connaissances. Un tchat sera mis à la disposition des stagiaires afin que ceux-ci puissent manifester leur volonté d'intervenir. La parole leur sera alors donnée.



Moyens d'encadrement :

L'encadrement des stagiaires sera assuré par le formateur.

Le stagiaire pourra de 8 h 30 à 17 h 30, du lundi au vendredi, contacter le centre de formation, et plus précisément Christophe PROVOST, Directeur, pour toute question de conseil ou d'accompagnement pédagogique, aux coordonnées suivantes : tél. 02 37 34 34 03 ou suivi@actulia.org

Modalités de suivi de l'action de formation :

Une feuille d'émargement sera conjointement signée par le formateur et chaque stagiaire, pour la demi-journée de formation, permettant d'attester de l'exécution de l'action de formation

Sanction de la formation :

Afin de permettre d'évaluer les compétences acquises par chaque stagiaire, il sera demandé à chacun, à l'issue de la formation, de se soumettre à une dizaine de questions.

Session et tarif :

Formation en groupe inter-entreprises (demi-journée : **450 € HT**)

Le **jeudi 16 mai** en visioconférence

Horaires de formation (3,5 heures) : **8H 45 – 12H 30** / pause de ¼ heure de 10H 30 à 10H 45